



# Communiqué de la Secrétairerie d'État du Vatican suite à la publication du nouvel « Oremus et pro Iudaeis » (4 avril 2008)

30/04/2008

**Le 4 avril 2008, la Secrétairerie d'État du Vatican émettait un communiqué visant à préciser la position officielle de l'Église catholique à l'égard du peuple juif. Cette mise au point voulait répondre aux préoccupations exprimées dans divers milieux suite à la publication de la nouvelle version de la prière pour les Juifs de la liturgie du Vendredi saint du Missel romain de 1962. Nous reproduisons ici ce communiqué**

## **Communiqué de la Secrétairerie d'État du Vatican suite à la publication du nouvel « *Oremus et pro Iudaeis* » (4 avril 2008)**

*Le 4 avril 2008, la Secrétairerie d'État du Vatican émettait un communiqué visant à préciser la position officielle de l'Église catholique à l'égard du peuple juif. Cette mise au point voulait répondre aux préoccupations exprimées dans divers milieux suite à la publication de la nouvelle version de la prière pour les Juifs de la liturgie du Vendredi saint du Missel romain de 1962. Nous reproduisons ici ce communiqué<sup>1</sup>.*

Après la publication du [nouvel \*Oremus et pro Iudaeis\*](#) pour l'édition du *Missale Romanum* de 1962, certains milieux du monde juif ont exprimé leur regret considérant que ce texte n'est pas en harmonie avec les déclarations et les prises de position officielles du Saint-Siège, à l'égard du peuple juif et de sa foi, qui ont marqué le progrès dans les relations d'amitié entre les juifs et l'Église catholique au cours des quarante dernières années.

Le Saint-Siège assure que la nouvelle formulation de l'*Oremus*, dans laquelle ont été modifiées certaines expressions du *Missel* de 1962, n'a pas visé, de la manière la plus absolue, à manifester un changement dans l'attitude que l'Église catholique a développé à l'égard des juifs, notamment depuis la doctrine du Concile Vatican II, en particulier dans la Déclaration *Nostra aetate* qui, selon les paroles prononcées par le Pape Benoît XVI lors de l'audience aux Grands Rabbins d'Israël le 15 septembre 2005, a marqué «une pierre milliaire sur le chemin de la réconciliation des chrétiens envers le peuple juif». La continuité de l'attitude présente dans la Déclaration *Nostra aetate* est soulignée, du reste, par le fait que l'*Oremus* pour les juifs contenu dans le *Missel Romain* de 1970 demeure pleinement en vigueur, et qu'il est la forme ordinaire de la Prière des catholiques.

Le Document conciliaire, dans le contexte d'autres affirmations - sur les Saintes Ecritures ([Dei Verbum](#), n. 14) et sur l'Église ([Lumen gentium](#), n. 16) -, expose les principes fondamentaux qui ont soutenu et continuent de soutenir encore aujourd'hui les relations fraternelles d'estime, de dialogue, d'amour, de solidarité et de collaboration entre les catholiques et les juifs. C'est précisément en scrutant le mystère de l'Église, que la Déclaration *Nostra aetate* rappelle le lien tout à fait particulier avec lequel le peuple du Nouveau Testament est spirituellement lié à la lignée d'Abraham et rejette toute attitude de mépris et de discrimination envers les juifs, en répudiant

avec fermeté toute forme d'antisémitisme.

Le Saint-Siège souhaite que les précisions contenues dans ce communiqué puissent contribuer à éclaircir les malentendus, et réaffirme son ferme désir que les progrès qu'ont connus la compréhension et l'estime réciproques entre les juifs et les chrétiens ces dernières années continuent de croître.

Du Vatican, le 4 avril 2008

**Notes**

- (Source : [http://www.vatican.va/roman\\_curia/secretariat\\_state/2008/documents/rc\\_seg-st\\_20080404\\_oremus-pro-iudaeis\\_fr.html](http://www.vatican.va/roman_curia/secretariat_state/2008/documents/rc_seg-st_20080404_oremus-pro-iudaeis_fr.html)).
-